

Modalités d'utilisation de ce document :

Ce document est un modèle de convention, négocié avec l'INSEE, que vous devez utiliser.

L'ensemble des parties en italique est à compléter suivant votre propre projet.

Votre projet de convention accompagné de votre projet de recherche (annexe 1) doit être envoyé à

Cécile LEFEVRE
INED, Bureau 431
133 Bld DAVOUT
75980 PARIS CEDEX 20
lefevre@ined.fr

et à

Laurent TOULEMON
INED, Bureau
133 Bld Davout
75 980 PARIS CEDEX 20
toulemon@ined.fr

**Modèle de convention entre un organisme de recherche étranger et l'INED
Enquête Etude de l'histoire familiale 1999**

INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES 133 BOULEVARD DAVOUT 75 980 PARIS CEDEX 20	<i>Centre de recherche sur la famille</i> <i>Université XYZ</i>
---	--

CONVENTION

N°

relative à l'exploitation par le *Centre de recherche sur la famille* de l'enquête « Etude de l'histoire familiale » de l'INSEE pour une recherche sur *l'évolution de la taille moyenne des descendance d'indépendants.*

entre :

le CENTRE DE RECHERCHE SUR LA FAMILLE, désigné ci-après par les initiales CRF et représenté par M. A.B., son Directeur,

d'une part,

et :

L'INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES, désigné ci-après par les initiales INED et représenté M. François HERAN, son Directeur

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRINCIPES D'EXPLOITATION DE L'ENQUETE « ETUDE DE L'HISTOIRE FAMILIALE »

À l'occasion du recensement de la population de mars 1999, 400 000 hommes et femmes ont rempli un bulletin complémentaire sur le thème de leur « histoire familiale », incluant des questions sur leurs origines, leurs enfants, leurs périodes de vie en couple et leur parcours social, ainsi que sur les langues d'usage au sein de leur famille, nationales et régionales. Cette enquête a été préparée conjointement par l'INSEE et par l'INED, et a été réalisée par l'INSEE.

Le fichier des données individuelles de l'enquête appartient à l'INSEE.

Afin de coordonner et d'animer les travaux sur l'enquête, un groupe d'exploitation a été créé, réunissant l'INSEE, l'INED et d'autres organismes ou institutions intéressées à travailler sur l'enquête. Les membres de ce groupe ont bénéficié de l'accès aux données de l'enquête sous la forme de fichiers d'études, y compris des fichiers provisoires, pour réaliser les travaux convenus en commun. Les travaux de ce groupe sont consultables sur le site www.ehf.ined.fr.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DU PROJET DE RECHERCHE

Les ménages d'indépendants ont un rapport particulier à leur descendance, du fait du lien entre leur logique patrimoniale, leur situation économique et leur position sociale. L'analyse de la fécondité des indépendants, agricoles d'une part, non agricoles d'autre part, a longtemps confirmé des spécificités de ces catégories sociales. Les évolutions dans les modes de vie depuis plusieurs décennies, et notamment le rapprochement entre ceux des indépendants et des salariés, ainsi que la multiplication des mobilités sociales et des unions exogames entre ces deux classes sociales conduisent à s'interroger sur la persistance de ces singularités.

Le Centre de recherche sur la famille souhaite réaliser en 2004-2006 une recherche sur ce thème, dans la continuité des travaux entrepris par JM.V. à partir des données de l'enquête Famille de 1962.

Le projet de recherche est détaillé dans l'annexe 1 jointe à la présente convention

ARTICLE 3 : DONNES NECESSAIRES A LA REALISATION DU PROJET

La réalisation de ce projet nécessite la mise à la disposition du *CRF* des données collectées dans le cadre de l'enquête « Etude de l'Histoire Familiale » réalisées par l'INSEE en 1999 auprès de femmes et d'hommes vivant en métropole en ménage ordinaire, en cité universitaire, ou en foyer de jeunes travailleurs. Ces données sont enrichies par appariement avec les données du Recensement de la population (bulletin individuel et feuille de logement).

La nature de ces données est détaillée dans l'annexe 2 jointe à la présente convention

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RESPECT DU SECRET STATISTIQUE ET A LA PROTECTION DES PERSONNES

Les données cédées ne sont ni directement ni indirectement nominatives. L'accord n'est donc pas soumis à l'avis de la CNIL.

ARTICLE 5 : MODALITÉS TECHNIQUES DE MISE À DISPOSITION DE L'INFORMATION

Les fichiers seront transmis par l'INED au *CRF* sur support CD-Rom sous forme de tables SAS, de fichier au format SPSS ou de fichiers plats en fonction des souhaits des chercheurs du *CRF*.

ARTICLE 6 : LISTE EXHAUSTIVE DES AGENTS OU COLLABORATEURS DU CRF AYANT ACCES AUX DONNEES

C.D. (directeur du projet), E.F. (chercheur associé), G.H. (responsable informatique du CRF). Cette liste pourra être modifiée si nécessaire par l'Ined à la demande du CR.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'EXPLOITATION DE LA SOURCE PAR LE CRF

Les données seront utilisées exclusivement pour des travaux concernant la recherche mentionnée à l'article 2 de la présente convention, pendant une durée fixée à l'article 8. Elles devront être détruites à l'expiration de la convention. L'accès aux données est strictement réservé aux personnes nommément désignées à l'article 6 de la présente convention.

Elles ne pourront pas être cédées à des tiers, par quelque moyen que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, en totalité ou en partie.

ARTICLE 8 : CALENDRIER DES ÉTAPES DE LA RECHERCHE ET DES PUBLICATIONS

La réalisation du projet s'effectuera en *trois* ans à compter de la réception des fichiers.

ARTICLE 9 : PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

Le CRF s'engage à envoyer tout article, communications, et autre type publications relatifs à ce projet aux personnes responsables du suivi de cette convention à l'Ined (Laurent Toulemon, responsable des travaux de comparaisons internationales à partir de l'enquête EHF, et Cécile Lefèvre, responsable du groupe d'exploitation de l'enquête), qui informera les auteurs de toute erreur qu'il aura éventuellement constatée. Si aucune notification d'erreur n'est parvenue aux auteurs dans un délai d'un mois, ceux-ci sont libres de soumettre leur travail pour publication sous leur propre responsabilité.

ARTICLE 10 : MENTION DE LA SOURCE

Les articles, communications, ouvrages, ou toute autre publication utilisant les données de l'enquête EHF 1999 évoquées à l'article 3 indiqueront par une note leur origine : « source : INSEE, Enquête Etude de l'Histoire Familiale 1999, données mises à la disposition du CRF par l'INED »

ARTICLE 11 : MODALITES FINANCIERES

La présente convention ne donne lieu à contrepartie financière ni d'un côté ni de l'autre.

ARTICLE 12 : EXECUTION DE LA CONVENTION :

La présente convention est conclue pour une durée de *x ans* à compter de la date de signature des parties contractantes.

Toute modification fera l'objet d'un avenant.

Les responsables de son exécution sont, pour le CRF, *A.B. responsable du projet* et pour l'INED la responsable du groupe d'exploitation de l'enquête EHF 1999.

Elle devient exécutoire après avoir été revêtue de la signature des parties contractantes.

ARTICLE 13 : PIECES ANNEXES

Fait partie intégrante de la convention l'annexe suivante :

Annexe 1 : description du projet de recherche

Annexe 2 : Description des données

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX, A PARIS LE

Le Directeur de l'INED

Le Directeur du CRF

Description des données de l'enquête EHF 1999

L'enquête auprès des personnes en ménage ordinaire

En 1999, à l'occasion du recensement de la population, 380 000 individus de 18 ans et plus vivant en domicile ordinaire ont rempli, en plus de leur « bulletin individuel », un questionnaire de 4 pages sur leur situation et leur histoire familiales. Un logement sur 50 a fait partie du champ de l'enquête EHF 1999. La précédente enquête de ce type, alors appelée "Enquête Famille" datait de 1990. Ces enquêtes fournissent, traditionnellement, sur un grand échantillon, de nombreuses informations sur la fécondité, la nuptialité, les unions, la diversité des formes familiales et leur évolution,...

L'édition 1999 de l'enquête Famille est la première à s'adresser aux hommes, innovation qui permettra d'étudier les histoires familiales de manière plus complexe. 145 000 hommes et 235 000 femmes ont ainsi répondu à cette enquête, sous la forme d'un bulletin de quatre pages auto-administré. Les échantillons d'hommes et de femmes étaient disjoints : dans un même logement n'ont été enquêtés que les hommes, ou que les femmes, de plus de 18 ans. L'enquête s'est également adressée pour la première fois aux plus de 64 ans, offrant la possibilité d'analyses rétrospectives. Une distinction nouvelle entre enfants biologiques et beaux-enfants que l'on a élevés, ainsi qu'une question portant sur l'adoption, permettront d'analyser plus finement les phénomènes de formation et de recomposition des familles. Par ailleurs, la partie thématique de l'enquête a été consacrée à la transmission des langues et des parlers. La taille des échantillons régionaux dans le Nord, en Alsace, en Corse, au Pays Catalan, au Pays Basque et en Bretagne a été augmentée pour permettre des analyses plus détaillées des pratiques linguistiques régionales. Cette partie apportera de nombreuses informations sur la diversité linguistique de la France et sur son évolution.

La structuration du questionnaire est la suivante : les enfants et beaux-enfants, petits enfants et arrière petits enfants, vie professionnelle, étapes de la vie familiale (départ de chez les parents, vie en couple), renseignements sur le (la) conjoint(e), renseignements sur les parents, transmission familiale des langues. Les fichiers de données reprennent cette structure. L'ensemble des variables collectées y figurent, éventuellement dans deux versions, l'une brute, l'autre corrigée. Les données recueillies sont enrichies de celles collectées lors du recensement proprement dit. Les fichiers de données destinés à la réalisation d'études ou de recherches ne sont ni directement ni indirectement nominatifs. Aussi n'y figurent ni les indicateurs de la commune de résidence ou de naissance (l'information géographique la plus fine est le département), ni les indications de jour de naissance (figurent seulement le mois et l'année).

La totalité des données de l'enquête et des données issues du recensement ne seront disponibles qu'à l'automne 2001. Des fichiers intermédiaires, provisoires ou partiels, seront cependant disponibles avant cette date. Les conventions d'accès aux données de l'EHF donnent droit à ces différentes versions au fur et à mesure de leur mise à disposition. L'information sur les dates de mise à disposition de ces fichiers et sur leur contenu est réalisée par l'intermédiaire du groupe d'exploitation de l'enquête. Les signataires de conventions d'exploitation peuvent être destinataires de toutes les versions.

L'enquête EHF 1999 auprès des détenus

L'INSEE n'avait jusqu'alors jamais mené d'enquête en milieu carcéral. C'est à l'occasion du recensement de la population de 1999 qu'il a été décidé, en accord avec la direction de l'Administration Pénitentiaire, d'inclure le monde carcéral dans l'Etude de l'Histoire familiale. L'objectif était de connaître l'histoire des hommes incarcérés, les femmes étant trop peu nombreuses pour une telle étude (elles représentent 4% de la population carcérale qui compte 50 000 personnes). Pour des raisons de simplicité de la collecte, l'enquête a été menée en février 1999 uniquement dans des maisons d'arrêt et centres de détention, qui regroupent plus de neuf détenus sur dix, auprès des hommes âgés de 18 ans ou plus. Au total 1 719 entretiens ont été menés dans 23 maisons d'arrêt et 5 centres de détention. Le taux d'échec s'établit à 17,5% (11,5% de refus, et 6,0% d'enquêtes impossibles à réaliser). Les bulletins ont été remplis par entretiens et ont été remis en toute confidentialité à l'INSEE, sans être vus par le personnel pénitentiaire. Le questionnaire a été modifié de manière minime, ainsi une question sur la date d'incarcération a été introduite. Afin de garantir le caractère non nominatif du fichier, les données relatives au département de localisation de l'établissement ne figurent pas dans les fichiers mis à disposition.

L'enquête EHF 1999 auprès des personnes en maisons de retraite

Cette partie de l'enquête n'a pas été réalisée dans le cadre du recensement, mais à la suite de l'enquête HID (Handicaps, Incapacité, Dépendance », fin 1998. A la fin du questionnaire de l'enquête HID, si la personne était d'accord et si elle pouvait répondre elle-même, l'enquêteur poursuivant l'entretien avec certaines questions de l'enquête EHF 1999, dans une version simplifiée (questionnaire de deux et non pas quatre pages). Près de 3000 bulletins ont ainsi été remplis. Afin de garantir le caractère non nominatif du fichier, les données relatives au département de localisation de l'établissement ne figurent pas dans les fichiers mis à disposition.

(Pour plus de précisions, voir l'article « Etude de l'Histoire Familiale. L'édition 1999 de l'enquête Famille », *Le Courrier des Statistiques*, INSEE, n°93, mars 2000.)